

Pour toute première adhésion les documents suivants seront à fournir :

- le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé ;
- le carnet de santé de son chien à jour de vaccination (la rage étant obligatoire pour les chiens venant d'un département infesté) ;
- la photocopie de la carte d'identification de son chien (puce ou tatouage) ;
- une photocopie du certificat de naissance ou du pedigree pour les chiens concernés ;
- une photocopie de la responsabilité civile du propriétaire du chien et/ou du conducteur ;
- 3 enveloppes timbrées à votre nom et adresse ;
- les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie devront répondre à la réglementation en vigueur ;
- une photo du conducteur (format 3,5 x 4,5cm) et de son (ses) chien(s) - format 4 x 6 - ces formats sont impératifs ;
- une autorisation de prise de vue ;
- une autorisation parentale, pour les enfants mineurs.